

# Capital

N°322 - Juillet 2018

## GK Finance & Patrimoine, valorise vos actifs.

Depuis plus de vingt ans, ce cabinet de conseil en gestion de patrimoine axe son conseil sur quatre critères : la rentabilité, la fiscalité, l'économique et le civil.

Le cabinet GK Finance & Patrimoine a été créé en 1997 par Gérard Gless et Philippe Koch sur un constat simple : un conseil patrimonial de qualité ne peut être pratiqué que par des professionnels confirmés, indépendants, et doit obligatoirement s'inscrire dans la durée.

Cabinet indépendant, il n'est filiale d'aucun groupe bancaire, immobilier, financier ou compagnie d'assurance. Par ailleurs, GK Finance & Patrimoine veille à la qualité de son recrutement. C'est la raison pour laquelle tous les conseillers ont une expérience reconnue de plus de dix ans dans le conseil patrimonial et/ou un diplôme de 3e cycle universitaire.

### Proximité et durée

Chacun des 350 clients du cabinet (pour 50 millions d'euros d'actifs gérés) est accompagné tout au long de ses projets par un interlocuteur unique et disponible. « Mes conseillers et moi-même souhaitons construire avec nos clients une vraie relation de confiance dans la durée, en prenant le temps de la réflexion et du conseil avant tout investissement. Celui-ci doit répondre parfaitement aux attentes et aux objectifs de chacun. Il est essentiel

d'expliquer les différents choix qui s'offrent à nos clients, avec les avantages et les inconvénients de chaque solution, avant d'agir », explique le gérant, P. Koch.

### De l'épargnant à l'investisseur

« Le contexte économique actuel est tout à fait particulier. L'épargne réglementée n'offre plus aucun rendement et, pour valoriser ses actifs, l'épargnant est contraint de se tourner vers des solutions de marchés pouvant présenter des risques. Il n'est plus épargnant mais devient investisseur et doit donc être accompagné », précise P. Koch qui poursuit : « Deux axes nous semblent aujourd'hui pertinents pour qui n'a pas de contrainte de temps : investir dans des entreprises saines ou acquérir à crédit un bien immobilier locatif. Être actionnaire de belles entreprises est sûrement le placement le plus sûr à long terme ; ces trente dernières années, le CAC 40 a offert un rendement de 100 %, rien de comparable au 135 % du Livret A. En revanche, il faut fuir les placements atypiques ou exotiques. En immobilier, il faut profiter des taux bas pour emprunter, en prenant garde aux propositions avec bail commercial en raison des risques d'exploitation. »



Le gérant : Philippe KOCH

### Les quatre critères déterminants pour sécuriser son investissement

Pour GK Finance & Patrimoine, la qualité d'un placement ou d'un investissement doit s'apprécier sur quatre critères, qui doivent tous être pris en compte conjointement :

1. La rentabilité : un élément déterminant. « Attention aux rendements impossibles à vérifier, notamment dans certains montages complexes, et en règle générale aux placements proposant des rentabilités exceptionnelles », précise P. Koch.
2. La fiscalité : les placements défiscalisants sont-ils tous adaptés à ma situation ? Le mode de détention de mes actifs est-il le plus performant sur le plan fiscal ?
3. L'économique : l'investissement est-il cohérent par rapport à mes moyens, à l'immobilisation de fonds, à mes objectifs ? Le placement a-t-il une réalité économique, ou s'agit-il d'un simple montage alléchant ?
4. Le civil : qui souscrit ou achète ? Qu'advient-il en cas de décès ?



L'équipe (de gauche à droite) : Brice LALOY, Thiébaud NIGRO, Nathalie KOCH et Philippe KOCH.